



Le 5 février 2004

AVIS

Notre référence:04-102597-694

LETTRE D'INTÉRÊT POUR UNE SOLUTION À LA PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE ET À L'ÉVALUATION ÉLECTRONIQUE

Santé Canada désire acquérir une Solution à la présentation électronique et à l'évaluation électronique pour l'exercice 2004-2005. En conséquence, Santé Canada a publié le 23 janvier, 2004, une Lettre d'intérêt pour une solution à la présentation électronique et à l'évaluation électronique. La fermeture de la Lettre d'intérêt est le 23 février, 2004 et elle peut être trouvée sur le site Web de Merx (www.merx.com) avec le Numéro d'avis d'appel d'offres HT222-031281/A. À la suite du processus de la Lettre d'intérêt dont il est question dans le présent avis, on prévoit lancer une demande de propositions officielle en vue de l'achat d'une solution à la présentation électronique et à l'évaluation électronique répondant aux exigences énoncées en détail dans l'ébauche de l'Énoncé des besoins préliminaires et ses appendices.

Santé Canada est intéressé à explorer le marché des logiciels standards disponibles sur le marché (COTS) pour y trouver la solution à la présentation électronique et à l'évaluation électronique. La solution à la présentation électronique et à l'évaluation électronique doit fournir la technologie et le processus qui ont été exposés en détails dans les documents de l'ébauche de l'énoncé des besoins, y compris ses annexes. En se fondant sur le Common Technical Document (CTD) de l'International Conference on Harmonization (ICH), le Groupe d'experts du M2 de l'ICH a publié, en octobre 2002, l'étape 4 des spécifications du CTD électronique, y compris la définition de type de document (DTD) en langage de balisage extensible (XML) pertinente. La version 0.9 du Module 1 canadien sur la DTD a été lancé en décembre 2003 et est publiée dans le site Web de Santé Canada (veuillez consulter l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/whatsnew_f.html). Il est nécessaire de connaître la dernière version des spécifications du CTD électronique de l'ICH ainsi que le Module 1 canadien pour comprendre l'énoncé des besoins ci-joint. Certaines des exigences précisées dans l'énoncé des besoins pourront devenir obligatoires ou classées dans la Demande de proposition (DP) définitive.